

Taille de son verger en AB

AVEC JEAN LUC PETIT, FORMATEUR EN ARBORICULTURE AB

Public cible

Producteurs et porteurs de projet de la région souhaitant perfectionner leur stratégie de taille des fruitiers

Objectifs

- Savoir identifier les facteurs de réussites et les points de vigilance pour l'implantation -Savoir conduire un nouveau verger, en s'adaptant au changement climatique. - Savoir identifier l'influence des techniques de taille sur la performance économique de l'exploitation agricole

Enjeux

Acquérir des compétences inhérentes à la bonne gestion de la taille de son verger en production biologique

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

Contenu

Créer et conduire son verger : choix des porte-greffes, densités de plantation, formes fruitières, espèces fruitières, préparation du sol et fumure avant plantation.

Choisir sa conduite vis-à-vis de la résilience du verger au changement climatique

Observer les techniques de tailles des fruitiers (démonstration sur le terrain) et évaluation des points positifs ou négatifs de ces techniques sur la production fruitière

Comprendre la physiologie de l'arbre

La formation concerne les arbres à pépins et à noyaux.

Modalité d'enseignement

présentiel

Dates, lieux et intervenants

13 janv 2026

09:00 - 17:00 (7hrs)

04100 Manosque

Jean Luc Petit, conseiller formateur en arboriculture biologique

Florian Carlet, GR CIVAM PACA

20 janv 2026

09:00 - 17:00 (7hrs)

04100 Manosque

Jean Luc Petit, conseiller formateur en arboriculture biologique

Florian Carlet, GR CIVAM PACA

Bulletin à renvoyer / OU informations à transmettre par mail pour l'inscription

Nom _____ Prénom _____

Téléphone _____

Adresse _____

Courriel _____

Statut : (agriculteur-trice?) _____

Cotisant-e VIVEA ? _____

Si oui, date de naissance : _____

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)

Date limite d'inscription 06/01/2026

Tarifs

Adhérent 350€

Non adhérent 350€

Non agricole 350€

gratuit pour les agriculteurs éligibles

VIVEA

Prise en charge par Vivéa selon éligibilité (vérifiez la consommation de votre plafond annuel auprès de vivea).

Prise en charge par les OPCO pour les salariés agricoles et non agricoles.

Contactez nous pour obtenir un devis de 350€ (14h*25€). Pour les aut

Plus de renseignements

Florian Carlet

florian.carlet@civampaca.org

GR CIVAM PACA

Taux de satisfaction : 3.7/4%



Modalités d'accès :

[Conditions générales de formation](#)